

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2022-180

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Préfecture de l'Eure / Direction de la coordination et de l'appui territorial**

27-2022-09-26-00002 - Arrêté N° DCAT-SJIPE-2022-85 donnant délégation de signature en matière administrative à M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l' Eure (2 pages)

Page 3

27-2022-09-26-00003 - Arrêté N° DCAT-SJIPE-2022-86 portant délégation de signature en matière financière à M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l' Eure (2 pages)

Page 6

Préfecture de l'Eure

27-2022-09-26-00002

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2022-85 donnant  
délégation de signature en matière  
administrative à M. Karl TERROLLION, directeur  
de cabinet du préfet de l' Eure



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DE L'ACTION TERRITORIALE  
Service Juridique Interministériel  
et des Procédures Environnementales

## Arrêté n° DCAT-SJIPE-2022-85 donnant délégation de signature en matière administrative à M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure

### VU :

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- Le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- Le décret du 9 septembre 2022 nommant M. Karl TERROLLION, sous-préfet en service extraordinaire, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents dans les matières relevant des attributions du bureau du cabinet, de la direction des sécurités et du service départemental de la communication interministérielle, à l'exception :

- de l'acceptation des démissions des maires,
- de la notation des chefs des services déconcentrés de l'État dans le département,
- des poursuites devant les tribunaux judiciaires en matières pénales,
- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflits.

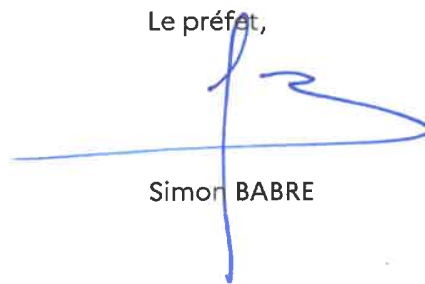
**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet et de la secrétaire générale et pendant les services de permanence, M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, reçoit délégation de signature pour signer pour l'ensemble du département tous arrêtés et décisions.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 4 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 26 septembre 2022

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line with a large loop at the top and a horizontal stroke extending to the left.

Simon BABRE

Préfecture de l'Eure

27-2022-09-26-00003

Arrêté N° DCAT-SJIPE-2022-86 portant  
délégation de signature en matière financière à  
M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du  
préfet de l' Eure



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DE L'ACTION TERRITORIALE  
Service Juridique Interministériel  
et des Procédures Environnementales**

**Arrêté n° DCAT-SJIPE-2022-86  
portant délégation de signature en matière financière à  
M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Simon BABRE, préfet de l'Eure, au 23 août 2022 ;
- le décret du 9 septembre 2022 nommant M. Karl TERROLLION, sous-préfet en service extraordinaire, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait sur le programme suivant :

- programme 129 – coordination du travail gouvernemental – crédit MILDECA ;
- programme 216 – conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
- programme 207 – sécurité et circulation routière – actions 2 et 3;

1 / 2

Service de la Coordination de l'Action de l'État dans le Département – Boulevard Georges Chauvin – CS 92 201 – 27 022 Évreux Cedex  
Tél. (standard) : 02 32 78 27 27 – [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

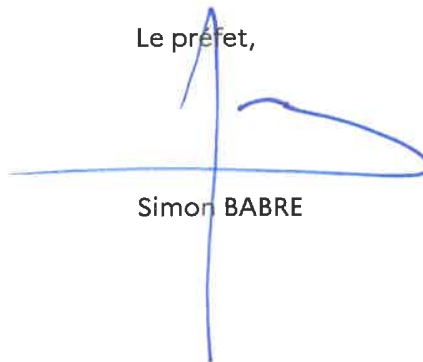
- programme 307 – Administration territoriale – titre 3 sur les crédits de l'UO préfecture (« Résidence du Directeur de cabinet ») et sur les crédits de service départemental de la communication interministérielle ;
- programme 122 – concours spécifiques et administration – action 5 FIPD.

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 3 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et Mme l'administratrice générale des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Évreux, le 26 septembre 2022

Le préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top and then loops back down to the left, crossing itself.

Simon BABRE